

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À  
MONSIEUR GÉRARD ROY POUR LA COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT  
COMMERCIAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut  
débit  
Numéro : 2022-A-152

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2022 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 17 novembre 2022, chargée d'examiner le dossier de la SCI DIAMANT (construction d'un bâtiment à usage commercial sur la commune de Gond-Pontouvre),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 17 novembre 2022,

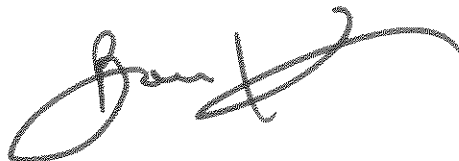
**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Gérard ROY, Vice-Président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 17 novembre 2022.

**Article 2** – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le **10 NOV. 2022**

Le Président,



Xavier BONNEFONT